

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 juin 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme METGE (représentée par Mme BERNARD).

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT.

Date de convocation : 19 juin 2012

Délibération n° : 29-2012

**Objet : Service d'Action Sociale des Travailleurs Indépendants (SASTI) de Bourgogne
demande de subvention de fonctionnement**

Le Service d'Action Sociale des Travailleurs Indépendants de Bourgogne (SASTI) a pour but de remédier aux détresses matérielles et morales qui peuvent frapper les travailleurs indépendants, et de leur venir en aide s'ils sont confrontés en tant qu'actif ou retraité à une situation sociale de précarité.

Pour ce faire, l'association :

- coordonne les différents dispositifs d'aide mis en place par les organismes adhérents ou autres : le SASTI fait l'interface entre la personne en difficulté sociale et les organismes pouvant lui venir en aide,
- constitue et instruit les dossiers individuels et les dépose devant les instances compétentes pour l'obtention des aides financières ou autres susceptibles d'être accordées,
- répond aux sollicitations formulées par les organismes adhérents et les travailleurs indépendants.

Le SASTI sollicite le CCAS dans le cadre d'une subvention de fonctionnement de 2 500 € dans le cadre de ses activités.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- décident d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € (mille euros) au Service d'Action Sociale des Travailleurs Indépendants de Bourgogne (SASTI) au titre de l'année 2012,

– disent que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Popadyak".

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2012

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

5 JUL. 2012

